



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE COMMUNE DE GRIGNY DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mai 2023

Membres du conseil municipal				
En exercice	Présents	Procurations	Absents	
29	21	8	0	

Date de convocation le 28 avril 2023

Président: M. Xavier ODO

Secrétaire de séance : Mme Victoria MARI

## Présents :

Xavier ODO, Guillaume MOULIN, Najoua AYACHE, Florian RAPP, Victoria MARI, Frédéric SERRA, Christophe CABROL, Marie-Claude MASSON, Djamal MESAI-MOHAMMED, Nathalie COURREGES, Hervé NOUZET, Amar MANSOURI, Olivier CAPELLA, Théo VIGNON, Florian CAMEL, Roland DÉCOMBE, Pia BOIZET, Jérome BUB, Daniela SEIGNEZ, Monji OUERTANI, Arnaud DEROUBAIX

## Procuration s:

Isabelle GAUTELIER donne pouvoir à Xavier ODO, Irène DARRE donne pouvoir à Victoria MARI, Maria MARTINEZ donne pouvoir à Marie-Claude MASSON, Charlotte MARLIAC donne pouvoir à Olivier CAPELLA, Maxime MONTET donne pouvoir à Florian CAMEL, Delphine FAURAND donne pouvoir à Najoua AYACHE, Aurélie FRONTERA donne pouvoir à Guillaume MOULIN, Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à Florian RAPP

## MANDAT 2020-2026 - CCAS - ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - MODIFICATION

Vu la délibération du conseil municipal n°20\_059 du 12 juin 2020 fixant à six le nombre de ses représentants au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), dont le maire est président de droit ;

Vu la délibération du conseil municipal n°20\_060 du 12 juin 2020 procédant à l'élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) suite aux élections municipales du mois de mars 2020, modifiée par délibération du conseil municipal n°21\_008 du 29 janvier 2021 renouvelant sa représentation au sein du conseil d'administration CCAS suite à la vacance d'un siège ;

Considérant la vacance de deux sièges au sein du conseil d'administration du CCAS suite aux démissions, pour raisons professionnelles et afin de ne pas nuire au bon fonctionnement de l'assemblée, de Messieurs Florian Camel et Théo Vignon, conseillers municipaux membres du conseil d'administration du CCAS ;

Le Rapporteur expose qu'il y a lieu de de procéder au renouvellement intégral des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS par l'élection de ses représentants, conformément à l'article R123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, qui précise que la désignation des conseillers municipaux siégeant au conseil d'administration du CCAS se fait au scrutin de liste à la représentation proportionnelle et que le vote a lieu à bulletin secret.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'élire ses représentants au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'ELIRE ses représentants au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Après avoir voté à main levée,

SONT DÉCLARÉS élus membres du conseil d'administration du CCAS :

- Isabelle GAUTELIER
- Irène DARRE
- Guillaume MOULIN
- Najoua AYACHE
- Marie-Claude MASSON
- Pia BOIZET

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	29	Xavier ODO, Isabelle GAUTELIER, Guillaume MOULIN, Najoua AYACHE, Florian RAPP, Victoria MARI, Frédéric SERRA, Irène DARRE, Christophe CABROL, Marie-Claude MASSON, Maria MARTINEZ, Djamal MESAI-MOHAMMED, Nathalie COURREGES, Hervé NOUZET, Amar MANSOURI, Charlotte MARLIAC, Olivier CAPELLA, Maxime MONTET, Delphine FAURAND, Aurélie FRONTERA, Chloé OLLAGNIER, Théo VIGNON, Florian CAMEL, Roland DÉCOMBE, Pia BOIZET, Jérome BUB, Daniela SEIGNEZ, Monji OUERTANI, Arnaud DEROUBAIX
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 05 mai 2023.

Le Maire, Xavier ODO. Le secrétaire de séance Victoria MARI.